FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

BOSTIK 2402 FR RESIN
Remplace la date 27-oct.-2023

Date de révision 25-sept.-2024
Numéro de révision 7

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BOSTIK 2402 FR RESIN

Forme Cette substance/ Ce mélange contient des nanoformes

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée ADHÉSIFS

Utilisations déconseillées Utilisation par les consommateurs; Adhésif, Peinture, aérosol, Les adhésifs ou la peinture en aérosol, contenant la substance ci-dessus égale ou supérieure à 0,1%, ne doivent pas être mis sur le marché lorsqu'ils sont vendus au grand public.

Justification de l'utilisation déconseillée Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société
Bostik SA
420 rue d'Estienne d'Orves
92700 Colombes
FRANCE
Tel: +33 (0)1 49 00 90 00

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe **112**
France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H336)
Catégorie 3 Effets narcotiques	
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 - (H411)
Liquides inflammables	Catégorie 2 - (H225)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Acétate d'éthyle; Butanone; Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane; Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane; Colophane;1,4-Benzenediol, 2,5-bis(1,1-dimethylpropyl)-

Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

Mentions de danger spécifiques de l'UE
EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P260 - Ne pas respirer les vapeurs
P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser un agent chimique sec, du CO2, un jet d'eau ou une mousse résistant aux alcools pour l'extinction
P391 - Recueillir le produit répandu

Dispositions spéciales concernant l'étiquetage de certains mélanges
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

2.3. Autres dangers

Toxique pour les organismes aquatiques. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

PBT & vPvB
Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE).	Numéro CAS.	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Numéro d'enregistrement REACH

Acétate d'éthyle 20 - <25 %	205-500-4 (607-022-00-5)	141-78-6	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225) (EUH066)	-	-	-	01-2119475103-46-XXXX
Butanone 20 - <25 %	201-159-0 (606-002-00-3)	78-93-3	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225) (EUH066)	-	-	-	01-2119457290-43-XXXX
Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane 20 - <25 %	926-605-8	RR-100223-9	STOT SE 3 (H336) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411) Flam. Liq. 2 (H225) (EUH066)	-	-	-	01-2119486291-36-xxxx
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane 10 - <20 %	921-024-6	RR-100221-7	STOT SE 3 (H336) Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) Aquatic Chronic 2 (H411) Flam. Liq. 2 (H225)	-	-	-	01-2119475514-35-XXXX
Colophane 0.1- <1 %	232-475-7 (650-015-00-7)	8050-09-7	Skin Sens. 1 (H317)	-	-	-	01-2119480418-32-XXXX
Carbonic acid, zinc salt, basic 0.1 - <0.5 %	257-467-0	51839-25-9	Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 2 (H411)	-	10	-	01-2119474697-20-XXXX
n-Hexane 0.1 - <0.3 %	203-777-6 (601-037-00-0)	110-54-3	Skin Irrit. 2 (H315) Repr. 2 (H361f) STOT SE 3 (H336) STOT RE 2 (H373) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411) Flam. Liq. 2 (H225)	STOT RE 2 :: C>=5%	1	1	01-2119480412-44-XXXX
1,4-Benzenediol, 2,5-bis(1,1-dimethylpropyl)- 0.1 - <0.3 %	201-222-2	79-74-3	Acute Tox. 4 (H302) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	-	-	10	01-2119539460-43-XXXX
Toluène 0.1 - <0.3 %	203-625-9 (601-021-00-3)	108-88-3	Skin Irrit. 2 (H315) Repr. 2 (H361d) STOT SE 3 (H336) STOT RE 2 (H373) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 3 (H412) Flam. Liq. 2 (H225)	-	-	-	01-2119471310-51-XXXX

Les substances identifiées par un numéro CAS commençant par RR sont des substances pour lesquelles aucun numéro CAS n'est utilisé dans l'UE. Nous utilisons un numéro d'identification interne pour leur suivi dans notre logiciel FDS

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë
Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE)	Numéro CAS	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Acétate d'éthyle	205-500-4 (607-022-00-5)	141-78-6	-	-	-	14.4131	-
Butanone	201-159-0 (606-002-00-3)	78-93-3	-	-	-	-	-
Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	926-605-8	RR-100223-9	-	3400	-	-	-
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	921-024-6	RR-100221-7	-	2921	-	-	-
Colophane	232-475-7 (650-015-00-7)	8050-09-7	-	-	-	-	-
Carbonic acid, zinc salt, basic	257-467-0	51839-25-9	-	-	-	-	-
n-Hexane	203-777-6 (601-037-00-0)	110-54-3	-	-	-	-	-
1,4-Benzenediol, 2,5-bis(1,1-dimethylpropyl)-	201-222-2	79-74-3	1900	-	-	-	-
Toluène	203-625-9 (601-021-00-3)	108-88-3	-	-	-	-	-

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec la peau Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Ingestion NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Effets de l'exposition Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales. Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Dioxyde de silicium.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Attention aux retours de flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée.

Autres informations Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Ce produit fait partie d'un kit. Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre à la terre et relier par des liaisons équipotentielles lors des transferts de cette matière pour prévenir les décharges d'électricité statique, les incendies et les explosions. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales.

Température de stockage recommandée Conserver à des températures comprises entre 5 et 25 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
ADHÉSIFS.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France
Acétate d'éthyle 141-78-6	TWA: 734 mg/m³ TWA: 200 ppm STEL: 1468 mg/m³ STEL: 400 ppm	VLEP 8h: 200 ppm VLEP 8h: 734 mg/m³ VLEP court terme: 400 ppm VLEP court terme: 1468 mg/m³
Butanone 78-93-3	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m³ STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m³	VLEP 8h: 200 ppm VLEP 8h: 600 mg/m³ VLEP court terme: 300 ppm VLEP court terme: 900 mg/m³ Peau
Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane RR-100223-9	-	VME= 400 mg/m³ (supplier)
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane RR-100221-7	-	VME=1000 mg/m³ VLE=1500 mg/m³
Colophane 8050-09-7	-	VLEP 8h: 0.1 mg/m³
n-Hexane 110-54-3	TWA: 20 ppm TWA: 72 mg/m³	VLEP 8h: 20 ppm VLEP 8h: 72 mg/m³ VLEP court terme: 1500 mg/m³ Carcinogen category 1A (vapors; these hydrocarbon fractions are classified unless they contain less than 0.1% by weight of benzene) Reproductive Toxin category 2
Toluène 108-88-3	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m³ *	VLEP 8h: 20 ppm VLEP 8h: 76.8 mg/m³ VLEP court terme: 100 ppm VLEP court terme: 384 mg/m³ Peau Carcinogen category 1A (vapors; these hydrocarbon fractions are classified unless they contain less than 0.1% by weight of benzene) Reproductive Toxin category 2
Magnésium (oxyde de) 1309-48-4	-	VLEP 8h: 10 mg/m³

Nom chimique	Union européenne	France
Butanone 78-93-3	-	- urine (Methylethylketone) - end of shift
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane RR-100221-7	DNEL (Ind/Prof) 773 mg/Kg bw/day (dermal) 2035 mg/m³/8h (inhalation)	-
n-Hexane 110-54-3	-	- urine (2,5-Hexanedione) - end of shift
Toluène 108-88-3	-	20 µg/L - blood (Toluene) - end of workweek - urine (Hippuric acid) - end of shift

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Dose dérivée sans effet (DNEL)
Acétate d'éthyle (141-78-6)

Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	63 mg/kg pc/jour	
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	1468 mg/m³	
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	734 mg/m³	
travailleur À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	1468 mg/m³	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	734 mg/m³	

Butanone (78-93-3)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	1161 mg/kg pc/jour	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	600 mg/m³	

Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane (RR-100223-9)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	13 964 mg/kg pc/jour	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	5 306 mg/m³	

Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane (RR-100221-7)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur DNEL	Inhalation	2035 mg/m³	
À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur DNEL	Cutané(e)	773 mg/kg pc/jour	

Colophane (8050-09-7)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	10 mg/m³	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	2131 mg/kg pc/jour	

Toluène (108-88-3)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur	Cutané(e)	384 mg/kg pc/jour	
À long terme Effets systémiques sur la santé Effets localisés sur la santé travailleur	Inhalation	192 mg/m³	
À court terme Effets systémiques sur la santé travailleur	Inhalation	384 mg/m³	
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	192 mg/m³	
travailleur À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	384 mg/m³	

Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Acétate d'éthyle (141-78-6)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	4.5 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	37 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	734 mg/m³	
Consommateurs À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	367 mg/m³	
Consommateurs À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	734 mg/m³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	367 mg/m³	

Butanone (78-93-3)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	412 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	106 mg/m³	
Consommateurs Effets localisés sur la santé Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	31 mg/kg pc/jour	

Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane (RR-100223-9)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité

Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	1 377 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	1 131 mg/m³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	1 301 mg/kg pc/jour	

Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane (RR-100221-7)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	699 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	608 mg/m³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	699 mg/kg pc/jour	

Colophane (8050-09-7)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	1065 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	1065 mg/kg pc/jour	

Toluène (108-88-3)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	56.5 mg/m³	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	226 mg/m³	
Consommateurs À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	56 mg/m³	
Consommateurs Effets localisés sur la santé À court terme	Inhalation	226 mg/m³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	226 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	8.13 mg/kg pc/jour	

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Acétate d'éthyle (141-78-6)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.24 mg/l
Eau de mer	0.024 mg/l
Sédiments d'eau douce	1.15 mg/kg
Sédiments marins	0.115 mg/kg
Terrestre	0.148 mg/kg
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	650 mg/l

Butanone (78-93-3)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	55.8 mg/l
Eau de mer	55.8 mg/l
Sédiments d'eau douce	287.74 mg/l
Sédiments marins	287.7 mg/l
Terrestre	22.5 mg/l

Colophane (8050-09-7)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.002 mg/l
Eau de mer	0 mg/l
Usine de traitement des eaux usées	1000 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.007 mg/l
Sédiments marins	0.001 mg/l

Carbonic acid, zinc salt, basic (51839-25-9)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	27.6 µg/l
Eau de mer	13.8 µg/l
Usine de traitement des eaux usées	0.192 mg/l
Sédiments d'eau douce	281.7 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	311 mg/kg de masse sèche
Terrestre	159.4 mg/kg de masse sèche

Toluène (108-88-3)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.68 mg/l
Eau de mer	0.68 mg/l
Usine de traitement des eaux usées	13.61 mg/l
Sédiments d'eau douce	16.39 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	16.39 mg/kg de masse sèche
Terrestre	2.89 mg/kg de masse sèche

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Les vapeurs/aérosols doivent être obligatoirement évacués directement à leur point d'origine.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches. Écran de protection faciale.

Protection des mains Porter des gants de protection. Le délai de rupture des gants dépend du matériau, de l'épaisseur ainsi que de la température.

Protection de la peau et du corps Chaussures antistatiques. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Vêtements de protection adaptés.

Protection respiratoire Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées.

Type de filtre recommandé : Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Visqueux
Couleur	Crème
Odeur	Solvant.

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	56 °C	
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	Liquide inflammable
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	13 % (V)	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	1.1 % (V)	
Point d'éclair	= -17 °C	CC (test en vase clos Closed Cup)
Température d'auto-inflammabilité	200 °C	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible	non applicable. Insoluble dans l'eau.
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	non applicable
Viscosité cinématique	> 21 mm²/s	@ 40°C
Viscosité dynamique	1900 - 2400 mPa s	Spindle 20 @ A3 rpm @ 23 °C
Hydrosolubilité	Insoluble dans l'eau.	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	<110 kPa	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	0.87 - 0.91	
Masse volumique apparente	Aucune donnée disponible	
Densité de liquide	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%)	22
Teneur en COV	Aucune donnée disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Oui.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Contact oculaire	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.
Contact avec la peau	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants). Provoque une irritation cutanée.
Ingestion	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes	Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	>2000 mg/kg

ETAmél (voie cutanée)	>2000 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	>20000 ppm
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	>5 mg/l
ETAmél (inhalation-vapeurs)	>20 mg/l

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Acétate d'éthyle	=5620 mg/kg (Rattus)	> 18000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus) > 20 mL/kg (Oryctolagus cuniculus)	LC0 29.3 mg/l air
Butanone	=2483 mg/kg (Rattus)	= 5000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	=11700 ppm (Rattus) 4 h
Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	LD50 >16.5 g/Kg (Rattus) (OECD Guideline 201)	LD50 >3.35 g/Kg (Oryctolagus cuniculus) (OECD 402)	LC50 (4h) =73680 ppm (Vapour - Rat)
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	LD50 >5840 mg/kg (Rattus)	LD50 >2800-3100 mg/kg (Rattus)	LD50 (4h) >25200 mg/m³ LD50 (4h) >20 mg/l (rattus) v
Colophane	>2000 mg/Kg (Rattus)	> 2500 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	=1.5 mg/L (Rattus) 4 h
Carbonic acid, zinc salt, basic	LD50 > 2000 mg/kg (Rat) OECD 423	-	LC50 (4h)> 5.7 mg/l (Rat) OECD 403
n-Hexane	=25 g/kg (Rattus)	= 3000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	=48000 ppm (Rattus) 4 h
1,4-Benzenediol, 2,5-bis(1,1-dimethylpropyl)-	=2 g/kg (Rattus)	> 3160 mg/kg (Rabbit)	-
Toluène	=5580 mg/kg (Rattus)	= 12000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	>20 mg/L (Rattus) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation cutanée.

Acétate d'éthyle (141-78-6)					
n-Hexane (110-54-3)					
Méthode	**Espèce**	**Voie d'exposition**	**Dose opérante**	**Durée d'exposition**	**Résultats**
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin	Cutané(e)		24 heures	irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.

Butanone (78-93-3)

Méthode	**Espèce**	**Voie d'exposition**	**Dose opérante**	**Durée d'exposition**	**Résultats**
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	œil			irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les composants
Acétate d'éthyle (141-78-6)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 474 : test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères	in vivo Hamster	Négatif
OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réverse sur des bactéries	in vitro Salmonella typhimurium	Négatif
OCDE, essai n° 473 : Essai d'aberration chromosomique in vitro chez les mammifères	in vitro Hamster Ovary	Négatif

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	Union européenne
n-Hexane	Repr. 2
Toluène	Repr. 2

Toluène (108-88-3)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE 407	in vivo	Toxique pour la reproduction

STOT - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

Remarque : PC-ADH-8 Adhésifs et scellants multicomposants Ce produit fait partie d'un kit Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC50: =3300mg/L (48h, Desmodesmus subspicatus)	LC50: =484mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 352 - 500mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 220 - 250mg/L (96h, Pimephales promelas)	EC50 = 1180 mg/L 5 min EC50 = 1500 mg/L 15 min EC50 = 5870 mg/L 15 min EC50 = 7400 mg/L 2 h	EC50: =560mg/L (48h, Daphnia magna)		
Butanone 78-93-3	EC50=1972 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: 3130 - 3320mg/L (96h, Pimephales promelas)	EC50 = 3403 mg/L 30 min EC50 = 3426 mg/L 5 min	EC50 48 h > 308 mg/L (Daphnia magna)		
Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane RR-100223-9	EL50 (72h) = 55 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)	LL50 (96h)=12mg/L (Oncorhynchus mykiss)Semi-static OECD 203	-	EL50 (48h) = 3 mg/l (Daphnia magna)		
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane RR-100221-7	EL50 (72h)= 26 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) OECD 201	LL50 (96h) =12 mg/L (Oncorhynchus mykiss) OECD 203	-	EL50 (48h) =3mg/L (Daphnia magna) OECD 202		
Colophane 8050-09-7	EC50: =400mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus)	LC50 (96h) >10mg/L (Danio rerio)	EC50 = 31.5 mg/L 30 min	EC50 48 h >100 mg/L (Daphnia magna)		
Carbonic acid, zinc salt, basic 51839-25-9	-	-	-	-	10	
n-Hexane 110-54-3	-	LC50: 2.1 - 2.98mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: >1000mg/L (24h, Daphnia magna)	1	1
1,4-Benzenediol, 2,5-bis(1,1-dimethylpropyl)- 79-74-3	CE50 (72h) 1.2 - 1.7 mg/L Algae	CL50 (96h) 0.013 mg/L (Lepomis machrochirus)	-	CE50 (48h) 0.91 Daphnia (Daphnia Magna)		10
Toluène 108-88-3	EC50 72 h = 12.5 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50 96 h 5.89 - 7.81 mg/L (Oncorhynchus mykiss flow-through) LC50 96 h = 5.8 mg/L (Oncorhynchus mykiss semi-static)	EC50 = 19.7 mg/L 30 min	EC50: =11.5mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: 5.46 - 9.83mg/L (48h, Daphnia magna)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

Butanone (78-93-3)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301D : Biodégradabilité facile : Essai en flacon fermé (TG 301 D)	28 jours	biodégradation	98 % Facilement biodégradable

Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane (RR-100223-9)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
	28 jours	biodégradation	98 % Facilement biodégradable

Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane (RR-100221-7)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F)	28 jours	98%	Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Acétate d'éthyle	0.73
Butanone	0.3
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	4
Colophane	7.7
n-Hexane	4
1,4-Benzenediol, 2,5-bis(1,1-dimethylpropyl)-	2.1
Toluène	2.73

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Acétate d'éthyle	La substance n'est pas PBT/vPvB
Butanone	La substance n'est pas PBT/vPvB
Colophane	La substance n'est pas PBT/vPvB
Carbonic acid, zinc salt, basic	La substance n'est pas PBT/vPvB
n-Hexane	La substance n'est pas PBT/vPvB
1,4-Benzenediol, 2,5-bis(1,1-dimethylpropyl)-	La substance n'est pas PBT/vPvB
Toluène	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.
Emballages contaminés	Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.
Catalogue européen des déchets	08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses 15 01 10*: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
Autres informations	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Remarque :	Les descriptions transport mentionnés dans cette section s'appliquent pour des transport en vrac / IBC uniquement, et peuvent ne pas s'appliquer aux produits en conditionnement non-vrac (selon la définition réglementaire). Les informations spécifiées dans cette section peuvent par conséquent ne pas être en accord avec les mentions du document de déclaration dangereuse.

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1133
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ADHÉSIFS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
Étiquettes	3
14.4 Groupe d'emballage	II
Description	UN1133, ADHÉSIFS, 3, II, (D/E), Dangereux pour l'environnement
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	640D
Code de classification	F1
Code de restriction en tunnel	(D/E)
Quantité limitée (LQ)	5 L
Identificateur de danger ADR (numéro Kemmler)	33

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1133
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ADHÉSIFS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	II
Description	UN1133, ADHÉSIFS, 3, II, (-17°C c.c.), Polluant marin
14.5 Polluant marin	P
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

Quantité limitée (LQ) 5 L
N° d'urgence F-E, S-D

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Not Applicable

Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1133
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADHÉSIFS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3
14.4 Groupe d'emballage II
Description UN1133, ADHÉSIFS, 3, II
14.5 Dangers pour l'environnement Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales A3
Quantité limitée (LQ) 1 L
Code ERG 3L

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation
Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Numéro CAS	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII
Toluène	108-88-3	48.

48
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels
Les adhésifs ou la peinture en aérosol, contenant la substance ci-dessus égale ou supérieure à 0,1%, ne doivent pas être mis sur le marché lorsqu'ils sont vendus au grand public

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Exigences de notification pour l'exportation
Ce produit ne contient pas de substances réglementées conformément au Règlement (CE) 649/2012 du parlement Européen et du conseil relatif à l'export et à l'import de produits chimiques dangereux au-dessus des niveaux requérant un étiquetage d'après le Règlement (CE) 1272/2008. Par conséquent ce produit n'est pas sujet à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause(PIC).

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)
P5a - LIQUIDES INFLAMMABLES
P5b - LIQUIDES INFLAMMABLES
P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES
E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
non applicable

Polluants organiques persistants
non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs
non applicable

Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Acétate d'éthyle 141-78-6	RG 84
Butanone 78-93-3	RG 84
Colophane 8050-09-7	RG 65,RG 66
n-Hexane 110-54-3	RG 59,RG 84
Toluène 108-88-3	RG 4bis,RG 84

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H361d - Susceptible de nuire au fœtus
H361f - Susceptible de nuire à la fertilité
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
EWC: Catalogue européen des déchets
LOW: List of Wastes (see http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm)
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IATA: Association internationale du transport aérien
OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air
IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
AGW	Valeur limite d'exposition professionnelle	BGW	Valeur limite biologique
Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
Agence de protection de l'environnement des États-Unis
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision	25-sept.-2024
Remarque sur la révision	Sections de la FDS mises à jour: 2 14 15
Conseil en matière de formation	Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation pour les opérateurs
Informations supplémentaires	Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

Avis de non-responsabilité
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité